

C.P. n° 111.01.06-02.00 Const. mét. méc. élect. - Industriel - Bassin de Charleroi

Adaptation suite à : Augmentation conventionnelle : 0,2606 EUR
Accord national 2021-2022

Validité : depuis le 01/09/2022

Régime hebdomadaire : 38h

Ancienneté après	saire min.
0 mois	14,3188
6 mois	14,3188

